

Benaïssa Line

De: Benaïssa Line
Envoyé: vendredi, 19 mars 2021 15:33
Objet: GPRH - Décisions du Conseil fédéral

Chers membres,

Voici un résumé des mesures prises ce jour par le Conseil fédéral :

1) Indemnités RHT

Le délai de carence d'un jour par mois (qui devait être à nouveau appliqué dès le 1^{er} avril) demeure supprimé jusqu'au 30 juin.

La procédure simplifiée reste applicable également jusqu'au 30 juin. En d'autres termes, les travailleurs n'ont pas besoin de récupérer leurs heures supplémentaires effectuées avant la mise en place des RHT et le revenu tiré d'activité provisoire n'est pas déduit du droit aux RHT.

Plus d'informations se trouvent sur le lien suivant :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82744.html>

2) Assouplissements

Les réunions privées autorisées passent de 5 à 10 personnes dès le 22 mars.

3) Maintien des autres mesures

Pour le surplus, toutes les autres mesures restent en vigueur jusqu'au 30 avril (bars/restaurants, culture, sport, etc).

Pour plus d'informations, voici le communiqué du Conseil fédéral :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82762.html>

Nous ne manquerons bien entendu pas de vous tenir informés de tout développement et vous prions de croire, chers membres, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Isabelle Coral



Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers

Isabelle CORAL

Secrétaire patronale

Rue de Saint-Jean 98 - Case postale 5278 - 1211 Genève 11

+41 58 715 37 76

isabelle.coral@fer-ge.ch

